

## Accès à l'information - Montérégie

---

**De:** Accès à l'information - Montérégie  
**Envoyé:** 25 juin 2021 09:04  
**À:**  
**Objet:** Demande verbale d'accès 200763622 - Courriel réponse  
**Pièces jointes:** Aut. du 2005-07-11.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 juin dernier, concernant l'autorisation de 2005 pour la compagnie NRC à St-Paul-D'Abbotsford.

Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Autorisation, 2005-07-11

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse [dr16acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr16acces@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels**  
**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie**  
201 place Charles-LeMoine, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607 poste 455  
Télécopieur 450) 928-7755  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Longueuil, le 11 juillet 2005

**AUTORISATION**

Industries N.R.C. inc.  
2430, Route 112  
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

N/Réf. : 7610-16-01-0231301  
400242374

Objet : Installation d'un système de traitement des eaux usées

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 4 février 2005, reçue le 10 mars 2005 et complétée le 7 juillet 2005, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à installer l'équipement décrit ci-dessous :

Installation d'un système de traitement des eaux usées de type terre à sable hors sol sis sur le lot 161-2 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford dont l'adresse civique est le 2430, Route 112 à Saint-Paul-d'Abbotsford, Municipalité régionale de comté de Rouville.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 février 2005 et signée par Jacques Poulin, ing. M. Env., concernant la demande d'autorisation pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 22 juin 2005, signée par Jacques Poulin, ing. M. Env., concernant des informations additionnelles;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 30 juin 2005, signée par Jacques Poulin, ing. M. Env., concernant des informations additionnelles.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/RR/tr



Lorraine Goyette  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie